

Société
**Mon mari, l'ex
de ma tante**

P 5

Enrôlement de mineurs
et d'étrangers
**La coalition Arc en
ciel et le CST peinent
à rassembler les
preuves**

P 2

**Echos du conseil des
Ministres**
**Le Colonel
Takounadi**
nommé chef d'Etat
Major de la marine

P 3



LE LIBERAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0122 Jeudi 08 mai 2013 - 250 F CFA / Etranger 1€

EDITORIAL

La charge de la preuve !

Le recensement électoral tant redouté a eu lieu. Il y a eu plus de peur que de mal...peut-être à la grande déception des pessimistes qui avaient, une fois de plus, prédit le chaos.

La compilation et la consolidation des données est en cours, les listes électorales provisoires seront disponibles très prochainement ; tout le monde pourra les consulter et les apprécier à leur juste valeur. Ceux qui crient aux fraudes pourront contester à volonté. La loi leur en donne tout le loisir à condition simplement qu'ils aient des preuves pour étayer leurs propos.

On lance à la cantonade que des mineurs ont été enrôlés, sans plus de précision. Un étranger, ça ne se reconnaît pas à l'œil nu, tout se joue au niveau des pièces d'identité. S'il est avéré que des togolais naturalisés français américains ou autres votent dans leur patrie d'accueil, ne soyons pas alors surpris que la réciprocité joue aussi au Togo. Une preuve, ça ne se limite pas au témoignage d'un quidam ou d'un micro trottoir téléguidé, réalisé par des journalistes conditionnés pour la circonstance. Ceux qui crient à la fraude, doivent s'attendre à porter un lourd fardeau : celui de la preuve. ■

La Rédaction



Législatives 2013
**La loi sur le financement des
partis politiques et la
campagne électorale sera
appliquée**

P 3

Prochaines législatives peut être en juillet
**Les chances d'un
nouveau dialogue
s'amenuisent**

P 2

**Gouvernement, Synergie des
Travailleurs Togolais**
**Les discussions
reprennent ce
Mercredi**

P 3

Fin du recensement électoral et début de compilation et consolidation des données Vers un fichier électoral propre

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a mis fin au recensement électoral au Togo. Cette phase délicate du processus électoral s'était déroulée en deux phases. La première avait démarré le 15 mars pour finir le 31 mars tandis que la seconde qui a pris fin le 30 avril dernier, avait débuté le 12 avril. Après donc 36 jours de recensement électoral, la moisson est bonne avec près de trois millions de potentiels électeurs enrôlés dont environ 1 million 200 dans la zone 1 et 1 million 900 dans la zone 2. Ce recensement s'est déroulé dans de bonnes conditions selon la CENI qui a rencontré samedi dernier les partis politiques et la presse à Lomé.

La compilation et la consolidation des données issues de l'ensemble du recensement sont en cours et se poursuivent au Centre National des Traitements des Données (CNTD). Elle devrait permettre la mise en forme du fichier électoral. On procédera ensuite à la détection et le traitement des doublons. Après ce travail, on en arrivera à l'impression des listes électorales provisoires dans les Centres de Recensement et de Vote. Une période de 11 jours sera donnée aux citoyens radiés de la liste électorale ou dont l'inscription est refusée de réclamer et de contester ces listes devant les Commissions Electorales Locales Indépendantes (CELI) ou devant les tribunaux conformément au code électoral en ces articles 55, 56, 57. Les contentieux en matière d'inscription sur les listes électorales



commencent dans les 48 heures qui suivent l'affichage des listes.

Il faut souligner que certains partis politiques et organisations de la société civile continuent de dénoncer un recensement entaché d'irrégularités. Ils évoquent des cas d'enrôlement de mineurs et d'étranger dans certaines zones. Ce sera donc une occasion pour ces partis de contester conformément à la loi les listes électorales provisoires en apportant bien évidemment les preuves des différentes allégations de fraudes ayant entachées le recensement.

Les listes électorales provisoires traitées seront disponibles dans tous les bureaux centres de vote, permettant à tout un chacun de les consulter et d'en dénoncer les irrégularités.■

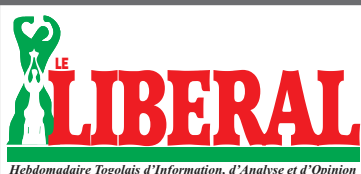
Dick Mensah

Enrôlement de mineurs et d'étrangers

La coalition Arc en ciel et le CST peinent à rassembler les preuves

Malgré les garanties de transparence qui ont entouré le processus de recensement dans les deux zones, certains partis de l'opposition notamment du Collectif Sauvons le Togo (CST) et de la Coalition Arc en ciel ont crié aux fraudes en dénonçant des cas de recensement des mineurs et des étrangers. Faits avérés ou simple mauvaise foi ? En tout cas à ce jour, les preuves apportées par les contestataires se limitent à de simples témoignages rapportés par quelques médias proches de l'opposition et c'est tout. Et pourtant toutes les listes des personnes enrôlées sont aussitôt affichées permettant de relever les identités des individus à polémique. Demander une mission d'audit comme le préconise l'opposition, n'est rien d'autre chose qu'une simple diversion. Le memorandum rendu public conjointement par le CST et la Coalition Arc en ciel n'a fait que relever les dysfonctionnements durant les opérations de recensement, des dysfonctionnements d'ailleurs reconnus par la CENI qui a pris des dispositions pour trouver des solutions idoines. Les prorogations dans les deux zones sont l'une des conséquences de ces dysfonctionnements. La chance a été donnée à tous les citoyens en âge de voter qui le voulaient de se faire recenser d'où un taux global de près de 91% par rapport au recensement général de la population.■

D M



Récupéré N°0416/23/12/10/HAAC
du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication

Fabrice P. Dariworé

Comité de Rédaction

Schmidt EZA
Dieudonné ESSOHANAM
Sémy MAREKA
Charles KEYEWA
P. Fabrice

Correcteur

S. Didier

Infographie

Raphaël AHIALE

Adresse

Route de Mission Tové, non loin du
Petit Séminaire, Agoè
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 41 92 91
13 BP 152 Lomé-TOGO

Imprimerie

La Colombe

Tirage

2000 exemplaires

Prochaines législatives peut être en juillet Les chances d'un nouveau dialogue s'amenuisent

Le recensement électoral a pris fin et les regards sont désormais tournés vers la date des prochaines législatives. En attendant une date officielle, les supputations vont bon train au sein de la classe politique. La valse des dates continue et la plus proche reste celle du mois de juillet, d'autres parlent du mois d'octobre prétextant une saison pluvieuse au mois de juillet et des vacances scolaires, deux périodes pas propices à l'organisation d'un scrutin législatif. Cet argument ne saurait prospérer car vu le retard déjà pris dans l'organisation du scrutin, on ne peut pas comprendre pourquoi on mettrait encore du temps à renouveler l'Assemblée Nationale, alors que l'essentiel notamment le recensement électoral a pris fin. Le mois de juillet serait alors l'idéal après l'affichage définitif des listes électorales. La clé de l'énigme, elle réside entre les mains de la CENI qui propose et le gouvernement qui confirme. Aujourd'hui il est clair que rien ne pourrait retarder indéfiniment les élections législatives, les chances d'un énième dialogue s'amenuisent au grand dam de l'opposition radicale qui à plusieurs



reprises a fait le dos rond en refusant toutes les opportunités de dialogues qui se sont offertes.

Du côté du gouvernement, on semble décidé à y aller de l'avant, aucune réforme substantielle avant les législatives. Les réformes, ce sera la tâche à la future Assemblée Nationale. Bien d'autres partis politiques notamment l'Union des Forces de Changement (UFC) est également dans cette logique. « On ne peut pas faire des



réformes avec des gens ramassés dans la rue » avait laissé entendre Gilchrist Olympio au cours d'un meeting.

Pour la coalition Arc en ciel, pas question de boycotter les prochaines législatives il s'agit plutôt de se battre pour un meilleur cadre électoral. Au collectif Sauvons le Togo, pas d'élection sans dialogue. Rien ne semble arrêter la machine électorale et la date des élections ne tardera pas à être annoncée.■

Paolo Manti

Législatives 2013

La loi sur le financement des partis politiques et la campagne électorale sera appliquée

Il est connu de tous l'organisation des élections depuis 2007 a connu une amélioration en matière de garantie de transparence. Les différentes missions électorales ont salué ce scrutin même si plusieurs recommandations avaient été formulées. L'Etat togolais semble ne pas avoir dormi sur ses lauriers. Même si les rendez vous manqués de dialogue n'ont pas permis de s'entendre avec l'opposition sur un certain nombre de choses le conseil des ministres tenu hier mardi à Kara a adopté un avant projet de loi portant financement des partis politiques et la campagne électorale des partis politiques engagés dans la course électorale. Si cette venait à être



adoptée par l'Assemblée Nationale, elle devrait réduire les écarts de chances des partis politiques au cours des campagnes électorales. Il a été donné de constater qu'il y a un déséquilibre de moyens au

niveau des candidats. La plupart des partis politiques ont parfois du mal parcourir l'ensemble du pays pendant la période de l'opération de charme. Une telle loi, ne serait qu'une parfaite illustration de la volonté de

l'Etat à donner une égalité de chance aux partis politiques. Le conseil parle également d'un bonus financier qu'on devrait apporter aux listes électorales comportant les candidatures féminines.

Au-delà de cet élément capital, d'autres mesures permettent d'envisager une réelle égalité des chances des candidats, gage d'une transparence. Il s'agit de la prise en charge des différents délégués des partis politiques et candidats dans les centres de vote. Cette mesure permettra sans doute d'enrayer les velléités de corruption des délégués dans les centres de vote jour du scrutin.

Du cotés de la Commission Electorale Nationale

Indépendante CENI, certaines mesures sont également prises pour plus de transparence dans l'organisation du scrutin. On pourra citer par exemple le nombre d'électeurs ne doit pas excéder 400 dans chaque bureau de vote dont la fermeture est prévue pour 16 heures. Une mesure qui donne l'avantage de procéder au dépouillement grâce à la lumière du jour, cela devrait également limiter les fraudes.

Voilà autant de mesures qui peuvent permettre d'envisager les prochains scrutins transparents répondant aux critères internationaux.■

P. Fabrice

Gouvernement, Synergie des Travailleurs Togolais

Les discussions reprennent ce Mercredi

Les discussions reprennent en principe ce mercredi entre le gouvernement et la Synergie des Travailleurs Togolais STT. Les négociations essentielles portent sur la valeur indiciaire et une nouvelle grille indiciaire. La STT avait quitté la table des négociations fin avril dernier pour fustiger le retard dans le paiement du salaire du moi d'avril et les prélèvements sur salaire pour participation à la grève. Déjà le 23 avril dernier, les deux parties étaient parvenues à un accord. L'organisation syndicale à l'origine des grèves ayant affecté le secteur de la santé et celui de l'éducation, avait accepté le principe de primes forfaitaires exceptionnelles et non imposables accordées à tous les fonctionnaires. Le gouvernement lui de son côté, s'est dit favorable à des discussions pouvant aboutir à une nouvelle grille indiciaire tant souhaité par les agents de l'Etat et qui ne figure pas dans le nouveau statut général de la fonction publique adopté en janvier de la nouvelle année.



Syndicalistes et membres du gouvernement devront échanger sur les points relatifs au doublement de la valeur indiciaire et l'adoption de la grille salariale redressée par rapport aux deux dernières augmentations du SMIG. On parle aussi du paiement des arriérés d'allocations familiales qui sont des droits acquis, il a été retenu un apurement progressif suivant un échancier à définir, le cas des retraités n'était pas occulté dans les accords du 23

avril qui avait amené la STT à suspendre son mot d'ordre de grève. Depuis lors les discussions étaient censées se poursuivre dans les différentes commissions techniques paritaires. On ose tout simplement croire que les divergences sont aplanies et les travaux qui reprennent ce mercredi permettront de juguler cette crise dans le secteur du travail.■

Fab

Echos du conseil des Ministres

Le Colonel Takougnadi nommé chef d'Etat Major de la marine



Le conseil des ministres s'est tenu hier mardi à Kara dans le nord du pays à 420km de la capitale Lomé. Présidé par le chef de l'Etat en personne, ce conseil qui s'est tenu au Palais des Congrès de Kara a planché sur trois points inscrits à l'ordre du jour. Le financement public des campagnes électorales et des partis politiques. Les conditions et modalités de

financement seront défini. Le conseil s'est également intéressé au monde médical avec l'adoption d'un avant projet de loi relatif au code de déontologie des médecins. On note également un décret de nomination dans le compte du ministère de la défense. En effet le Colonel Takougnadi Neyou a été nommé chef d'Etat Major de la marine.■

La Rédaction



DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE DES TELECOMMUNICATIONS DU TOGO
(TOGO TELECOM)

Acquisition des Matériels et Mobiliers pour le Personnel Appel d'Offres National N°065/TGT/DG/DML/PRMP

Date de lancement de l'Avis : **26 avril 2013**

TOGO TELECOM agissant pour son propre compte, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition des Matériels et Mobiliers pour le personnel.

1. Sont admises à concourir toutes les personnes morales, spécialisées dans le domaine et justifiant de moyens techniques et financiers pour l'exécution du présent appel d'offres (cf. Dossier d'Appel d'Offres).
2. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics en vigueur et ses textes d'application, et ouvert à tous les candidats éligibles.
3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations ou adresser de correspondances à l'attention de :

Attention de : Manfeidjéou BANEZI, Personne
Responsable des Marchés à TOGO TELECOM,
Ville : LOME Boîte postale : 333 Pays : TOGO
Numéro de téléphone : +228. 22 53 45 55, 22 34 13
69
Numéro de télécopie : +228.22 21 03 73
Adresse électronique : mbanezi@togotelecom.tg

et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à
l'adresse mentionnée ci-après des documents d'Appel d'offres à
l'adresse mentionnée ci-dessous tous les jours ouvrables de **07 h**
à 11h30 et de 15h à 17h00.

4. Les exigences en matière de pièces administratives sont :

Pour les entreprises installées dans l'espace UEMOA:

- a) Une copie légalisée de la carte d'opérateur économique en cours de validité ;
- b) Une copie légalisée de l'extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- c) Une copie légalisée de l'attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ;
- d) L'original du quitus fiscal datant de moins de trois (03) mois ;
- e) Une copie légalisée de l'attestation de l'inspection du travail et des lois sociales (ITLS) datant de moins de trois (03) mois ;
- f) Une copie légalisée de l'attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale datant de moins de trois (03) mois ;
- g) Une copie légalisée de l'attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation.

Pour les entreprises non installées dans l'espace UEMOA:

- a) Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ou toute pièce en tenant lieu ;
- b) Attestation de non faillite (original) datant de moins de 3 mois ;
- c) Attestation de domiciliation bancaire au Togo ;
- d) L'original de l'attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation (pour les marchés antérieurs réalisés au Togo à compter de septembre 2011).

5. Pour être qualifiés, les candidats devront :

- Produire un extrait du compte et du bilan certifié des trois (03) dernières ;
- Fournir la preuve d'une disponibilité financière égale au moins à la moitié de son offre financière.

6. Le délai d'exécution du marché est de **Sept (07) mois** à compter de la notification du marché.

7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet à la porte 007 de la direction Générale de TOGO TELECOM dont l'adresse est ci-dessous indiquée, ou l'acheter au même lieu, moyennant paiement en espèce d'une somme non remboursable de Cinquante Mille (50 000) F CFA, contre reçu à la caisse Régie d'avance de TOGO TELECOM, située au rez-de-chaussée à l'adresse suivante :

Direction Générale de TOGO TELECOM
Place de la Réconciliation ; quartier Atchanté
BP : 333 Lomé – Togo
Tél : (228) 22 21 44 01 / 22 53 44 01
Télex : 5245 TG
Fax : (228) 22 21 03 73
E-mail : spdggt@togotelecom.tg
Site Web: www.togotelecom.tg

8. Le paiement du coût du dossier se fera par chèque ou en espèces.

9. Les offres, rédigées en langue française doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de trois millions (3 000 000) de francs CFA délivrée par une banque de la place ou toute autre banque ayant une correspondance ou une représentation au Togo. La banque étrangère devra fournir la preuve de sa correspondance et l'engagement de la banque correspondante.

Les offres devront être déposées, sous plis fermé, au plus tard le **28 mai 2013 à 9H 00 T.U** au Secrétariat Administratif du nouveau siège de TOGO TELECOM, au rez-de-chaussée **porte 12.**

La garantie de soumission reste valable vingt huit (28) jours après l'expiration du délai de validité de l'offre.
Les offres remises hors délai ne sont pas acceptées.

10. Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pour une durée de quatre vingt dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

11. Les plis seront ouverts en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaiteraient assister à l'ouverture des plis le **28 mai 2013 à 9H 30mn** dans la Salle de Réunion du rez-de-chaussée du nouveau siège de TOGO TELECOM.

12. Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est conforme pour l'essentiel et évaluée la moins-disant et qui satisfait aux conditions de qualification requises.

Le Directeur Général,
Pétchétiadi BIKASSAM

Société

Mon mari, l'ex de ma tante

Le monde est petit dit on souvent et seules les montagnes ne se rencontrent pas. Pour les humains quand surviennent des situations auxquelles on pensait avoir échappé pour de bon le malaise est grande et vaste peut être la déception et les conséquences désastreuses sur soi et sur son entourage.

Adèle s'est mariée il y a deux ans à un homme qu'elle a connu six mois seulement avant la célébration de leur union. Ils se voyaient depuis un peu plus de deux ans, s'appréciaient sans jamais se l'avouer. Tous les deux travaillaient dans la zone portuaire et les midis souvent, ils se retrouvaient dans les mêmes endroits soit pour se restaurer soit pour se détendre en attendant la reprise. C'est ainsi qu'un soir Adèle qui avait sa moto en panne a dû accepter l'offre que lui, faisait Jacques, son futur époux de la déposer en ville pour qu'elle allie rapidement son domicile et c'est curieusement lors des discussions que chacun découvre que l'autre était célibataire. Cette révélation rassura totalement Jacques qui décida finalement de déposer Adèle chez elle à la maison. L'homme était dans la

quarantaine et la femme dans la trentaine. Chacun avait un passé qu'ils ont tous les deux survolé assez rapidement comme pour se convaincre d'une réelle possibilité pour eux de se mettre ensemble.

Les jours qui ont suivi cette première discussion intime ont vite concrétisé les choses. Adèle et Jacques étaient amoureux et inséparables. L'une invite l'autre à son église pour le rapprocher de Dieu. De son côté Jacques associe de plus en plus Adèle aux nombreux occasions de retrouvailles dans sa famille. L'église et la famille ont donc logiquement béni cette union basé sur le respect mutuel et un amour de plus en plus grandissant. Adèle commence par passer ses premières nuits chez Jacques. Ce dernier se métamorphose et se responsabilise. De moins en moins il accepte les visites des femmes. Le couple grandit et se développe en moins d'un trimestre. Le projet de mariage est dans l'ordre des choses et tout se précise. Adèle et Jacques ont l'impression d'avoir toujours vécu ensemble. Tout baigne et le mariage est doublement célébré. Dans une discrétion souhaitée pour éviter le gaspillage et surtout ne pas s'attirer

l'envie et la jalousie ambiantes qui dévorent et tuent les mariages en Afrique.

Un samedi soir, alors que Jacques était sorti rendre visite à ses amis, Adèle reçoit une visite inattendue. Micheline, l'une des demi sœur de sa mère débarqua à la maison. Elle sonna et ouvrit la porte sans attendre une réponse. La porte du salon était ouverte et elle s'installa sans attendre, s'empara de la télécommande pour allumer la télévision. C'est le bruit de la télévision allumée qui attire l'attention d'Adèle qui croyait que son mari était de retour. Elle se leva du lit pour aller le rejoindre histoire de lui servir à manger. « Chéri ! Tu dois mourir de faim n'est-ce pas ? » A peine la question posée, elle s'arrêta, totalement surprise de la présence de sa tante qu'elle n'avait plus revue depuis au moins six ans. Comment savait elle qu'elle habitait ici ? Pourquoi elle t-elle venue sans prévenir ? Que cherchait elle ici ? Elle n'eut pas le temps de se poser des que la mine et l'état de sa tante lui apportèrent une bonne partie de réponses aux questions qu'elles se posait. La tante Micheline était plus qu'assommée de la retrouver ici, chez

Jacques. Elle baissa la tête comme si elle pleurait. Adèle ne disait plus rien. Lentement elle s'approcha de sa tante et la tint par l'épaule. Celle-ci hésita longtemps avant de relever la tête. Ses yeux étaient devenus rouge et sa gorge entièrement nouée. Les deux femmes se regardaient sans rien se dire. Chacune savait que quelque chose de grave, voire d'irréparable avait été commis. Le cœur d'Adèle battait plus fort que celui de sa tante. Adèle se ressaisit la première pour demander à Micheline si elle était venue voir Jacques. Cette dernière acquiesça de la tête. Toutes les deux savaient maintenant qu'elles se partageaient le même homme. Mais aucune n'avait le courage de demander à l'autre ce qui se passait. Pendant près de cinq minutes un silence de mort régnait dans le salon. C'est Adèle qui va finir par le rompre en déclarant « Je suis la femme de Jacques depuis six mois déjà. Est-ce que tu le sais ? » ET 0 Micheline de répondre « Non ». Le silence mortuaire occupa à nouveau l'espace. ■

(La Suite dans le prochain numéro du LIBERAL)
Le Briscard

Célébration du 3 mai : L'OTM dénonce le manque de confraternité entre journalistes

La communauté internationale a célébré le 3 mai dernier, la journée internationale de la liberté de presse à travers le thème : « Parler sans crainte : assurer la liberté d'expression dans tous les médias ». Comme il est de coutume, l'Union des Journalistes Indépendants du Togo (UJIT) a marqué la journée par une cérémonie commémorative à la Maison de la Presse. Les journalistes présents ont suivi avec attention, le message du Secrétaire Général des Nations Unies à l'occasion donc de cette journée, message prononcé par le responsable du Centre d'Information des Nations Unies. Etait attendu au cours de

cette cérémonie, le grand rapport annuel de l'Observatoire Togolais des Médias OTM.

C'est un rapport pas du tout surprenant qui peint avec réalité et objectivité l'état de la presse au Togo. Que ce soit au niveau des médias publics comme privés on note des avancées mais beaucoup reste à faire en terme de professionnalisme. Le rapport de l'OTM a touché du doigt l'épineux problème de confraternité auquel est confronté la presse privée togolaise. L'exemple le plus patent est celui du tristement célèbre confrère Bonéro Lawson Directeur de



Publication du mensuel la Nouvelle qui non seulement livre ses confrères à la vindicte populaire ou les prend à partie sur les lieux de reportage.

-Au-delà du phénomène Bonéro l'OTM reconnaît que l'une des

gangrènes de la presse togolaise demeure le manque de confraternité. Ce manque de confraternité se présente sous diverses formes selon l'OTM à savoir : utilisation des colonnes de journaux ou des ondes de radios ou télévisions contre des

confrères ;

-dénonciation calomnieuses de confrères ;

-attaques verbales et même physiques des confrères pendant ou après des émissions débat ou sur les lieux de reportage.

Le président de la HAAC présent également à cette cérémonie a relevé s'agissant de la presse togolaise que le défi de la quantité est relevé il reste celui de la qualité.

L'espace médiatique togolais comprend 71 stations de radios privées, 11 chaînes de télévisions, 426 récepteurs ont été accordés à ce jour. ■

P. Fab

Quelques semaines après son inauguration Le marché d'Agoè Assiyéyé flambant neuf toujours pas opérationnel



Inauguré depuis le 05 Avril dernier, l'équivoque n'est toujours pas levée en ce qui concerne l'occupation effective du marché moderne d'Agoè assiyeye. Jusqu'à ce jour, les installations des revendeuses et commerçants sont encore jonchées le long des routes parfois même débordant les trottoirs au grand damme d'un marché vide. Que se passe-t-il ; les bénéficiaires trouvent-ils le marché trop propre de peur de le salir ; attend-on encore une seconde autorisation du ministère du développement à la base ou encore à force de rester le long des routes pendant plus de un ans les bénéficiaire

sentent à l'aise là plutôt que d'occuper le joyau qui leur a été offert et inauguré un mois après..... ? Outre ces inquiétudes, on note aussi le problème de circulation ainsi les plaintes des usagers de la route ne sont pas du reste car ces derniers ne comprennent pas pourquoi l'occupation effective du marché est latent et du coup sont obligés de se livrer à des contournements pas croyables. La circulation devient de moins en moins praticable. Approché, certains commerçants n'ont cachés leur mécontentement car selon elle depuis l'inauguration de ce marché de plus de 1400 places, force est de constater

qu'il se livre à une série de vente aux enchères ce qui fait que les places sont données aux plus offrants ou ceux qui proposent mieux. Spéculations ou vérité cela reste une hypothèse à vérifier toute fois une chose est sûre : le marché est toujours exempt de bénéficiaires. Devant cette situation et incompréhension il urge que les autorités compétentes lèvent le ton pour rassurer les commerçantes. Il faut rappeler que l'inauguration de ce marché est sensée libérer la voie de circulation. ■

Keyewa Charles

Elima La 3ème édition désormais dans l'histoire



Le Samedi 04 Avril dernier était la date clôture des activités de la troisième édition du festival international de la mode dénommé Elima 3. En effet c'est par une soirée défilé, opéra que le festival a fermé ses portes. L'événement de cette année est marqué par la présence de grands stylistes d'une dizaine de pays tel le Tchad, le Burkina-Faso, Ghana, Nigeria ... également de grands mannequins à l'instar des pays comme le Benin, le Mali, le Nigeria le Togo et bien d'autres pays. Cette troisième édition et notamment le dernier jour fut encore une occasion aux nombreux stylistes de faire montre de leur talent. C'est le cas des stylistes comme Modeste mensah, Jamal, Baz Mic, Sessi Edi, Style Cesar Anderson et même Elima. Pour la promotrice Limda Awesso, ce festival a été une réussite ; elle n'a pas manqué de manifester sa joie d'abord pour le spectacle mais aussi pour avoir eu la considération de ses patriotes qui ont accepté avoir une idée de ce que sait que la mode Africaine et étrangère. Ayant pour but de rapprocher le public de la mode, Elima 3 a aussi été une bonne augure aux artistes de la chanson comme le groupe Kadi Kamara du Mali et Almok du Togo de faire leur prestation. La maison Elima prévoit faire de la mode une vraie industrie dans les mois à venir. ■

K. CHARLES

COMMUNIQUE DE LA CENI

Conformément aux dispositions du décret en date du 06 mars 2013 portant ouverture et clôture de la période du recensement électoral, les opérations de recensements électoral dans la zone 1 se sont déroulées du 15 au 31 mars 2013 dans les 17 CELI et du 12 au 28 Avril 2013 dans les 18 préfectures constituant la zone 2.

Toute fois en raison de la persistance de l'affluence des électeurs potentiels dans les centres de recensement et de vote de la préfecture du Golfe et de la commune de Lomé, le recensement électoral y a été prorogé jusqu'au 30 Avril 2013.

Après trente-six (36) jours de recensement qui s'est déroulé dans de bonne condition sur l'ensemble du territoire national, un peu plus de trois millions (3 000 000) électeurs ont été inscrit sur les listes électorales. Ce chiffre est susceptible d'évolution car les travaux de compilation et de consolidation des données issues de l'ensemble du recensement électoral sont en cours au Centre National de Traitement des Données (CNTD) en vue d'obtenir un chiffre. Ceci permettra d'avoir un fichier électoral propre.

La CENI exprime à toutes les institutions et partenaires impliquées dans le processus électoral, ses sentiments de gratitude pour leur accompagnement efficace. Il s'agit notamment des parti politiques, des organisations de la société civile (OSC), des médias, des chefs traditionnels mais aussi des responsables religieux qui ont tous exhorté la population en âge de voter à aller se faire recenser et prendre la carte d'électeur.

De même, la CENI remercie la population pour sa forte mobilisation et adresse à tous les agents électoraux, ses sincères félicitations pour leur responsabilité et leur dévouement.

Enfin, la CENI souhaite pouvoir continuer par bénéficier de l'appui et de l'assistance de tous pour la suite des activités.

Fait à Lomé, le 03 mai 2013
Le Président,
Angèle Dola A. AGUIGAH

Célébration de la journée internationale des casques bleus

La FTCSO annonce les couleurs



La journée internationale des casques bleus prévue pour être célébrée le 29 mai prochain ne passera pas inaperçue cette année au Togo. Le Forum Togolais de la Société Civile pour le Développement (FTCSO) tien à marquer l'événement à travers plusieurs activités dont le programme a été annoncé samedi dernier au cours d'une conférence de presse. Jamais célébrée au Togo cette journée sera une occasion de « rendre hommage aux casques bleus du monde entier et ceux du Togo en particulier pour leur professionnalisme, leur dévouement et leur

courage au cours des différentes missions » a laissé entendre M. Agouta Aladjou président du FTCSO. Il s'agira également de d'honorer la mémoire des nombreux casques bleus de l'ONU qui ont perdu la vie au service de la cause de la paix.

L'autre volet non moins important de cette célébration inédite, est de sensibiliser d'honorer la mémoire des nombreux casques bleus de l'ONU qui ont perdu la vie au service de la cause de la paix. Les jeunes pourront également se familiariser au fonctionnement des Nations Unies ainsi qu'aux opérations de maintien de la paix. Pour y parvenir, l'organisation de la société civile entend y aller par les jeux radiophoniques, des émissions, des conférences débat et des tournois sportifs.

Il faut rappeler que la journée internationale des casques bleus a été instaurée depuis 1953 grâce à la résolution 57/129, l'Assemblée Générale a proclamé le 29 mai. la première mission de maintien de la paix remonte à il ya 60 en Palestine. ■

PM

Medias

Une journée de réflexion du CONNAP



Plusieurs patrons de presse sont attendus vendredi prochain pour une journée de réflexion à l'initiative du Conseil National des Patrons de Presse CONAPP. Cette journée de réflexion, s'inscrit dans le cadre des activités de cette organisation de presse. Plusieurs thèmes retiendront l'attention des participants à savoir : « Rôle d'une représentation nationale dans

un Etat de droit » on ne pouvait mieux espérer en cette période marquée par une ambiance pré électorale avec les législatives qui profilent à l'horizon. Il sera aussi question d'un exposé sur le rôle du journaliste dans la recherche de la paix sociale » un autre thème aussi d'actualité vu les dérapages constatés dans l'exercice de la profession.

La rédaction■

C.k



AVIS A LA CLIENTELE.



La direction Générale de la Compagnie Energie Electrique du Togo (C.E.E.T.) informe son aimable clientèle qu'en raison des travaux de maintenance sur ses installations, la fourniture du courant électrique sera interrompue dans les zones et localités suivantes selon le programme ci- après :

Mardi 07 mai 2013 :

08h 00 à 12h 00 : Aného N'Lessi, Aného Habitat, Goumou Copé, Kpémé.

Mercredi 08 mai 2013 :

09h 00 à 15h 00 : Mission Tové, Kovié.

Vendredi 10 mai 2013 :

08h 00 à 12h 00 : Anfoin, Ganavé, FIATA, Aklakou, Glidji, Zowla.

Samedi 11 mai 2013 :

09h 00 à 15h 00 : Diamond Ciment, Ville de Tsévié, DAvié, Péagen Davié, Voltic, White Way, OANDO, CMS Davi2, Ferme Anénou, Forage TdE d'Avédji et Champ de Tir, Entreprise EET, TOGOCEL, MOOV, Service Amical, Déchet Plastique à Adétikopé, Service planification , ESSET, Hôtel MELISSA, TONOUKOUTI , SITO de déplacés, Tchikplonoukondji, Entreprise chinoise du contournement de la route.

Jeudi 16 mai 2013 :

09h 00 à 13h 00 : Vogan Ville, Akoumapé, Hahotoé, kpomé.

A cet effet la CEET recommande toujours que les appareils soient débranchés lorsqu'une coupure intervient et ne soient remis en service qu'après le retour de l'électricité.

La Direction générale présente ses excuses à sa clientèle et la remercie pour sa compréhension.

La Direction



Doublez de vitesse

PLATINIUM

Jusqu'à 2,8 Mb/s

Validité : 30 Jours

34 955 F CFA

ARGENT

Nouveau débit 1,2 Mb/s

Ancien débit 614 Kbs

Validité : 30 Jours

15 390 F CFA

BRONZE

Nouveau débit 614 Kb/s

Ancien débit 307 Kb/s

Validité : 30 Jours

11 800 F CFA

**INTERNET
ILLIMITÉ
24h/24**

L'INTERNET HAUT DÉBIT NOMADE

**HELIM
nomade**

Désormais, rechargez votre compte HELIM Nomade dans les Espaces Telecom, les M'FRI Shop via les tickets de recharge TPE ou par Transfert de crédit.

Pour en savoir plus, rendez-vous dans nos Espaces Telecom ou appelez le 112

Service client : 112

ESPACES TELECOM À LOMÉ

Ex Direction Générale
Avenue Nicolas GRUNTZKY,
ancien siège
Tél : (228) 22 21 47 14

Espace HELIM
Ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 32 06

Espace Telecom AGOE NYIVE
Juste après la Brasserie BB
Tél : (228) 22 50 82 01

Espace Telecom ADIDOGOME
Face Église d'Adidogomé
Tél : (228) 22 50 83 01

Espace Telecom ADOBOU-KOME
Face mosquée de l'ex Zongo
Tél : (228) 22 23 16 67

Espace Telecom Place de l'Indépendance
Près de la Place de l'Indépendance
Tél : (228) 22 21 86 23

Espace Telecom ASSIVITO
Espace HELIM, ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 74 00

Espace Telecom PORT
Près du Rond-Point du PAL
Tél : (228) 22 27 46 03

ESPACES TELECOM À L'INTÉRIEUR

Espace Telecom TSEVIE
Près du grand marché de NDANYI
Tél : (228) 23 30 00 01

Espace Telecom ANEHO
Dans le bâtiment de l'UTB
Tél : (228) 23 31 07 24

Espace Telecom KPALIME
Près de la Préfecture
Tél : (228) 24 41 00 50

Espace Telecom ATAKPAME
Face à la station TOTAL
Tél : (228) 24 40 02 39

Espace Telecom SOKODE
Face au marché - Après CNSS
Tél : (228) 25 50 01 21

Espace Telecom KARA
Près du stade Municipal
Tél : (228) 26 60 00 60

Espace Telecom DAPAONG
Face au commissariat
Tél : (228) 27 70 83 00

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg